

**COMPTE RENDU
DE LA CAPL D'AFFECTION LOCALE
DES CADRES A, au 01/09/2017**

« Entre choix imposés et choix voulus !!! »

Après avoir une nouvelle fois dénoncé le contexte particulièrement préoccupant au regard de la situation de l'emploi à la DGFIP qui comptabilise 35000 suppressions d'emplois depuis 10 ans, Solidaires finances publiques a fait part de sa forte inquiétude quant à l'avenir de la DDFIP des PO et au blocage des mutations dans le 66.

Le mouvement local a bien été décliné dans le respect des règles

Il restera cependant 11 postes vacants dans le département :

- 1 A DIRECTION
- 1 A DOMAINES
- 3 A PCE
- 1 A PCRCP
- 1 A CDIF
- 1 A RELATIONS PUBLIQUES
- 1 A HOPITAL
- 1 A CFP de ST LAURENT DE LA SALANQUE
- 1 A CFP de CERDAGNE

Les postes restés vacants après mouvement local auraient pu tous être comblés par des agents ALD. Au final, c'est la DDFIP 66 qui a pris la responsabilité du choix des affectations et détachements.

Les nouvelles règles d'affectations liants les agents ALD sortis d'école 3 ans sur leur spécialité ne facilite en rien la fluidité des affectations locales, nous en avons eu la démonstration (4 ALD dans ce cas là). Alors on gère au mieux mais c'est loin d'être satisfaisant !!!

Certaines situations doivent être revues (Cerdagne au 01/11/2017 ou pas !!!), ou seront réglées plus tard (Hopital au 01/01/2018).

Au final, après l'affectation des ALD et les détachements, il manquera 1 A au Domaines, 1 au PCRCP et 2 au PCE alors que dans le même temps certains services seront encore en surnuméraires

Bien que le mouvement local ait été décliné selon les règles, Solidaires Finances Publiques 66 a voté CONTRE ce mouvement, motivant ce choix par le nombre de postes restant vacants, ces vacances pesant sur les conditions de vie au travail des agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est urgent et indispensable d'arrêter les suppressions d'emplois et de recruter des agents à hauteur des emplois implantés. Une refonte des règles de gestion est aussi nécessaire.

La Direction a profité de cette CAPL pour nous informer des mouvements prévus pour les Chefs de Services, précisant que les cadres supérieurs devaient accepter de « bouger » au même titre que ce

qui est demandé aux agents :

CDIF : M BATLLO

PCE : Mme RAJOL

BDV1 : COLOMER

DIRECTION : FIGUERES

De plus les postes d'IDIV partants à la retraite ne seront pas remplacés, la Direction va donc réorganiser les pôles.

Il en va de même pour les inspecteurs affectés en Direction.

Informations pour les Huissiers : un redécoupage du périmètre géographique d'intervention est bien prévu suite aux 2 nouvelles affectations.

Nous vous souhaitons à toutes et tous d'excellentes vacances.....

Les Capistes A : Brigitte CANONI et Bruno CHAUCHET

Expert : Franck HUMBERT